

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Municipalité d'Alleyn et Cawood, **tenue 28 jour de juin 2025**, 10 chemin Jondee, Danford Lake, Québec, J0X 1P0.

PRÉSENT: Maire Carl Mayer
 Conseillers Susan Tanner Guy Bergeron
 Sidney Squitti James Giroux
 Mona Giroux

La Directrice Générale, Isabelle Cardinal, et zéro (0) invité étaient également présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la réunion est officiellement ouverte à 8 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

096-06-2025

PROPOSÉ PAR : Conseiller Squitti

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé avec des ajouts.

Adopté

3. Vote par correspondance

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil peut adopter une résolution permettant le vote par correspondance pour les élections municipales ;

ATTENDU QUE l'objectif est de faciliter l'accès au vote, notamment pour les électeurs qui pourraient ne pas être en mesure de voter en personne ;

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales générales sont prévues pour novembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

097-06-2025

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et, résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité d'Alleyn et Cawood autorise l'utilisation du vote par correspondance pour les élections générales qui auront lieu en novembre 2025.

QUE tout électeur inscrit sur la liste électorale municipale peut faire une demande de vote par correspondance, selon les procédures et les délais qui seront annoncés publiquement par le président de l'élection.

QUE le président de l'élection est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le vote par correspondance, y compris la préparation des formulaires, les

campagnes d'information et le traitement sécurisé des bulletins de vote.

QUE Les renseignements concernant le processus, l'admissibilité et les dates limites pour voter par correspondance seront publiés et communiqués par les canaux municipaux en temps opportun et de manière transparente.

QUE cette résolution est transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à toute autre autorité requise par la législation applicable.

Adopté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. AJOURNEMENT

098-04-2025

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 33.

Adopté



Carl Mayer, maire



**Isabelle Cardinal, directrice générale
et secrétaire-trésorière**